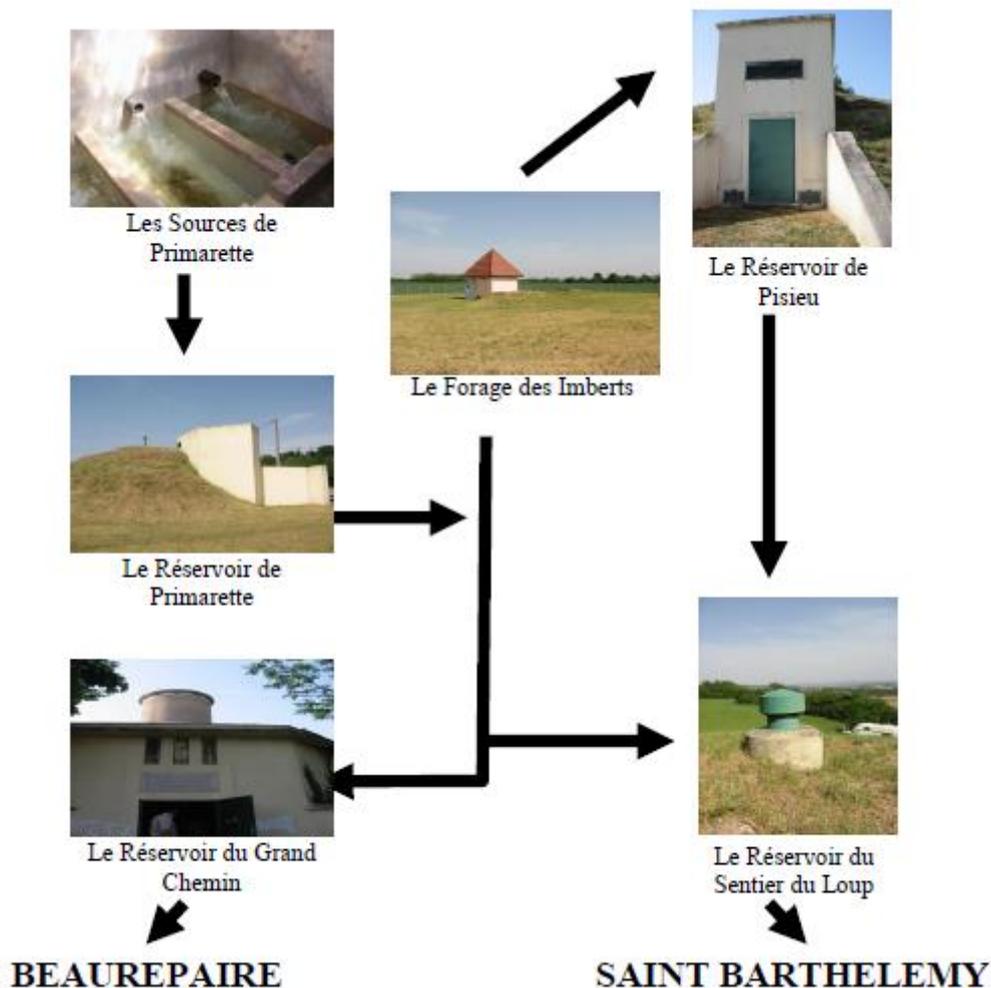


1 Généralités

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaupaire dispose d'un service d'alimentation en eau potable ; dont les missions sont la distribution, la protection de la ressource le traitement, le transport, le stockage et la distribution.

La gestion du service d'alimentation en eau potable a été reprise en gestion directe par la Régie des Eaux de Beaupaire et St Barthélemy au 1^{er} janvier 2013. Cela concerne la production, le traitement et la distribution publique de l'eau potable.

Le service comprend 2 secteurs de distribution, dépendant les uns des autres, qui correspondent aux territoires des communes adhérentes au syndicat (Beaupaire et Saint Barthélemy).

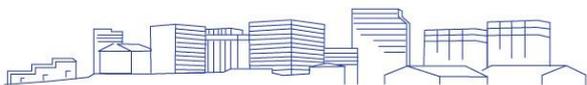


Source : Rapport sur le prix et la qualité des services du SICOM des Eaux de Beaupaire ; 2017

1.1 Les besoins

1.1.1 Population

Population totale INSEE 2016	À DESSERVIR A l'horizon 2031
4906	5806



1.1.2 Abonnés et consommations

Sur le territoire de Beaupaire, le service de distribution d'eau compte 2873 abonnés

À l'échelle du SICOM des Eaux de Beaupaire, 452801 m³ ont été produits sur l'année 2017. En moyenne un abonné domestique du service public de l'eau potable consomme 87 m³/an en 2017.

1.1.3 Évaluation des besoins (hypothèses du PLU)

Selon les estimations du PLU, à l'horizon 2031, il y aurait environ 400 abonnés supplémentaires au service d'approvisionnement en eau potable sur la commune de Beaupaire. Ainsi, le nombre d'abonnés total sur la commune serait d'environ 3273. Le tableau ci-dessous présente les volumes consommés prévisionnels à l'échéance du PLU soit dans 12 ans.

BESOINS prévus par le PLU	Horizon 2031
En m ³ /an	522 401

1.2 Les ressources

1.2.1 Les ouvrages de prélèvement d'eau brute

L'eau nécessaire aux besoins du service provient de deux ressources souterraines :

- La station de pompage des Imberts, équipée de 2 forages de 53 mètres, elle fournit un débit moyen de 527 m³/jour, soit 42,5 % de la production d'eau c'est-à-dire 192 480 m³ prélevés en 2017.
- Les sources Primarette, quatre sources sont à ce jour captées. D'un débit journalier moyen de 714 m³/jour, elles participent à hauteur de 57,5 % à la production d'eau potable c'est-à-dire 260 321 m³ captés en 2017.

1.2.2 Qualité des eaux distribuées

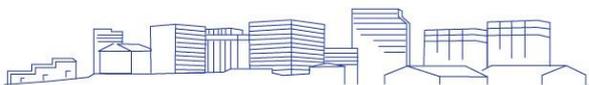
Pour contrôler la qualité de l'eau distribuée sur le territoire du Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaupaire, des analyses sont réalisées régulièrement par l'ARS de l'Isère.

Elles sont effectuées conformément à la réglementation, à tous les stades de la chaîne d'alimentation en eau potable, depuis les points de production jusqu'au robinet du consommateur.

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	20	20	100 %	néant
Conformité physico-chimique (P102.1)	21	21	100 %	néant

Source : Rapport sur le prix et la qualité des services du SICOM des Eaux de Beaupaire ; 2017

En 2017, l'ensemble des analyses réalisées au niveau des puits de captage, des réservoirs et aux robinets des habitants situés sur le territoire du Syndicat a été conforme aux limites réglementaires sur les paramètres bactériologiques et physico-chimiques.



1.3 RESEAU

L'eau pompée par le forage des Imberts est envoyée vers les réservoirs de Pisieu puis Saint Barthélemy et celui du Grand Chemin à Beaurepaire. L'eau s'écoule gravitairement des réservoirs vers les réseaux des communes de Beaurepaire et Saint Barthélemy pour arriver chez l'utilisateur.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaurepaire dispose de 4 réservoirs d'une capacité totale de 1 900 m³ permettant de tenir 2 jours en cas de rupture d'alimentation.

1.3.1 Le rendement

Il faut noter la hausse du rendement du réseau qui est à 72,31 % (68,45 % en 2016). Ceci est corroboré par l'indice linéaire de perte qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau. On perd, en 2017, 4,25 m³/jour/Km.

Concernant les besoins actuels, les ressources sont suffisantes, il est impératif de continuer à améliorer le rendement pour que dans les années à venir, le syndicat puisse faire face à la demande.

2 CONCLUSION GENERALE « EAUX »

En tenant compte des volumes d'eau potable produits par la commune de Beaurepaire et des prévisions du PLU, la ressource en eau est satisfaisante pour satisfaire les besoins actuels et ceux liés aux urbanisations prévues par le PLU.